

Discours

Discours de Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, prononcé devant le Conseil National des Professions du Spectacle (CNPS), à Paris, vendredi 19 décembre 2014

Monsieur le Président, Cher Patrick Bloche,
Messieurs les Présidents, Directeurs, Secrétaires généraux,
Chers amis,



C'est la première fois que je me trouve parmi vous au sein du Conseil National des Professions du Spectacle et je tiens tout d'abord à vous saluer : organisations professionnelles et syndicales, parlementaires réunis autour de cette table.

Je vous remercie d'avoir répondu présent à mon invitation aujourd'hui malgré le décalage de dernière minute lié à l'agenda parlementaire qui m'a conduit à siéger à l'Assemblée nationale hier matin sur la proposition de loi *portant diverses dispositions tendant à la modernisation du secteur de la presse*.

Les sujets qui vous préoccupent, j'en ai pris conscience dès mon arrivée. J'ai reçu un grand nombre d'entre vous, j'ai appris à vous connaître, j'ai été à votre écoute, je me suis engagée à vos côtés.

Il faut que cette écoute soit réciproque. Les enjeux sont nombreux, ils sont le reflet d'une inquiétude que je partage, je l'ai dit. C'est pour cela que je me réjouis que nous soyons réunis aujourd'hui pour débattre et travailler ensemble avec sérieux et pragmatisme.

Au-delà des actions concrètes que je veux vous présenter aujourd'hui et du programme de travail que je vous propose de partager, je voudrais d'abord rappeler certains principes forts qui fondent mon engagement :

Je me battrai aux côtés des artistes, des créateurs et des professionnels de la culture pour affirmer la place de la culture au cœur de notre ambition politique.

Notre modèle s'est bâti sur le soutien aux artistes et sur les principes de démocratisation culturelle pour que cette création soit accessible au plus grand nombre. Cette politique s'est construite sur une volonté de l'Etat, partagée et amplifiée par les collectivités : elle a permis de mailler notre territoire d'établissements de création et de diffusion mais aussi de dispositifs de soutien aux compagnies et aux artistes, d'aides et de financements. C'est un investissement, un héritage, fruit de longues années d'un travail patient. J'ai dit que je le laisserai pas démanteler.

Sur notre territoire tout d'abord et je veux rappeler que la culture est toujours affaire de choix et de priorité politiques :

- les choix budgétaires sont des choix politiques qui doivent être assumés comme tels

Contact presse

Délégation à l'information et à
la communication
01 40 15 82 05
service-presse@culture.gouv.fr

SEUL LE PRONONCE FAIT FOI

Toute l'actualité du ministère de la Culture et de la
Communication

www.culturecommunication.gouv.fr

www.facebook.com/ministere.culture.communication

<https://twitter.com/MinistereCC>

- je rappelle qu'alors même qu'en 2013 et 2014, le budget global du ministère de la culture et de la communication a diminué – je pense entre autres au CNC – et si les établissements publics ont participé à l'effort de redressement des comptes de la nation, les crédits dédiés au spectacle vivant pour les structures cofinancées avec les collectivités ont été maintenus ;

- je rappelle la force de l'engagement du Gouvernement qui a préservé le budget global de la culture pour les 3 années à venir alors même qu'il faisait le choix courageux et responsable de mettre un terme à l'explosion de la dette qui a doublé pendant la gestion de la droite.

Les collectivités locales, comme l'Etat, doivent faire un important effort budgétaire : comme lui, elles sont confrontées à un choix politique.

- Alors que l'Etat a fait le choix de la culture, certaines collectivités territoriales se désengagent. Je soutiendrai avec force les nombreuses collectivités qui font le choix courageux de la culture.

J'ai ainsi demandé aux DRAC d'identifier avant la fin de l'année les villes ou les agglomérations pour lesquelles un conventionnement serait pertinent, c'est-à-dire où l'accompagnement stabilisé de l'Etat dans la durée, sur trois ans, entre 2015 et 2017, est susceptible de faire effet de levier pour éviter le retrait des financements locaux. J'ai missionné un inspecteur général des affaires culturelles, Jérôme Bouët, pour coordonner ces travaux et me rendre compte de leur avancement. Je m'impliquerai personnellement en me rendant sur les territoires concernés. Compte tenu de votre connaissance du secteur et des territoires, je serai attentive aux contributions que vous pourrez m'adresser région par région pour affiner ce travail.

- Ensuite, nous devons bien avoir à l'esprit que le combat pour la défense des artistes et plus généralement des professions du spectacle se mène aussi à l'échelle européenne. L'effritement que vous dénoncez, c'est là aussi qu'il faut le combattre.

L'avenir du droit d'auteur en Europe va se jouer dans l'année qui vient. C'est pourquoi je tiens à réaffirmer de nouveau haut et fort que la France, qui n'était pas favorable à la révision de la Directive 2001/29 sur le droit d'auteur et les droits voisins dans la société de l'information, défendra, auprès de la Commission, la préservation du droit des auteurs : car le droit d'auteur, c'est le moteur de la création.

L'Europe doit se rappeler ce qu'elle doit aux artistes et aux auteurs qui sont au fondement de la belle idée d'Europe. Ce sont eux qui, bien avant la construction européenne, ont incarné le projet européen : l'Europe de la culture a précédé celle des nations. Elle doit être défendue, et la France sera aux avant-postes de ce combat, j'y veillerai.

Face à la détermination de la Commission sur cette question, nous avons pris les devants et demandé au professeur Pierre Sirinelli d'examiner des adaptations du cadre en vigueur qui pourraient renforcer le droit d'auteur. Les conclusions de son travail de très grande qualité ont permis d'identifier des pistes d'évolution et

de mettre en évidence la nécessité de marcher sur deux jambes : la question de la définition du droit d'auteur ne peut être posée sans celle de sa protection effective, c'est-à-dire la lutte contre le piratage. Il faudra en particulier soulever la question de la responsabilité de certains intermédiaires, plus de 10 ans après la création du premier cadre juridique de l'internet européen.

Nous savons tous que l'un des problèmes majeurs auxquels nous sommes confrontés, c'est bien le rétrécissement de la base des impôts et des taxes que chaque Etat prélève pour financer ses politiques, et notamment la politique culturelle. Sortons un peu de nos débats hexagonaux et battons-nous, ensemble, pour que les grands acteurs de l'Internet cessent leurs pratiques d'évasion fiscale.

Car si je compte bien mobiliser mes homologues pour redonner toute sa place à la culture dans le projet européen, je compte également sur la mobilisation des artistes français et européens, dont le soutien sera déterminant pour que la Commission, et l'ensemble des Etats, prennent conscience de l'importance de cet enjeu.

Voilà les principes qui guident mon action.

Quant à ma feuille de route, elle est claire et j'espère que nous pourrons, sur bien des points, la partager.

Quelques précisions sur le budget de l'Etat consacré à la création:

- En 2014, s'agissant du spectacle vivant, les crédits d'intervention des structures en région ont été intégralement dégelés dans le courant de l'année : c'est le choix des territoires, des structures partenariales plus que des opérateurs financés à 100%, des structures de proximité plus que des gros établissements.
- La préservation des crédits budgétaires du ministère jusqu'en 2017 nous permet, dès l'année à venir, de redoter une partie des opérateurs qui avaient été ponctionnés les années dernières et de poursuivre les opérations d'investissement engagées au titre des CPER ; le Ministère a également été préservé des annulations de crédits de fin d'année 2014 et des rabots successifs votés dans le cadre de la loi de finances pour 2015 ; je sais que ces gestes peuvent apparaître pour vous insuffisants : ils illustrent pourtant la situation totalement exceptionnelle et privilégiée du budget de la Culture pour 2015. Je me suis battue sur ce point.
- Je connais la difficulté que provoque chaque année la réserve de précaution qui est cette année plus élevée puisque fixée à 8%. J'ai d'ores et déjà demandé au Premier ministre la levée de ce gel dès le début de l'année 2015.
- En 2015, après deux années d'effort, le gouvernement n'amputera pas les capacités d'action du CNC par un prélèvement dans ses réserves de l'établissement, et ne procédera à aucun plafonnement de ses taxes affectées. Au contraire, afin de prendre en compte le recul prévisionnel des recettes attendues du CNC, l'établissement sera autorisé à puiser en 2015 dans sa réserve de solidarité pluriannuelle.

- Les moyens du CNV sont également préservés : je me suis battue pour obtenir un mécanisme d'ajustement régulier du plafond sur la base des prévisions de l'établissement. Il a ainsi été fixé à 29 M€ pour 2014 et à 30 M€ pour 2015.

- Les crédits de l'audiovisuel public sont également stabilisés et seront, à échéance 2017, entièrement financés par la redevance, conformément au souhait de ce gouvernement de pleinement respecter l'indépendance de ces institutions.

Pour répondre à vos inquiétudes sur la réforme territoriale et la revue des missions de l'Etat :

- L'article 28 de la loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République reconnaît la culture comme compétence partagée et par conséquent la responsabilité commune de l'Etat et des collectivités territoriales.

- Il s'agit d'en consolider les acquis et de se projeter vers l'avenir.

- C'est en ce sens que s'est prononcé le Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC) lors de la séance plénière 18 novembre dernier en faveur d'un socle commun d'engagement plutôt qu'en défendant des prérogatives.

L'Etat et les collectivités travaillent donc dans le cadre du CCTDC à la rédaction d'un engagement commun en faveur d'une ambition partagée et de grands principes pour guider nos politiques culturelles, comme la reconnaissance de la liberté de programmation.

S'agissant de la revue des missions de l'Etat, j'ai voulu aborder l'exercice non pas comme un sujet concernant uniquement le ministère mais bien comme une réflexion sur ce que seront nos politiques publiques de demain.

Je sais qu'il y a une attente forte quant à la capacité de l'Etat à se réinventer pour mieux être garant des grandes finalités des politiques culturelles et à préparer aujourd'hui l'Etat dont nous aurons besoin demain.

Plusieurs principes guideront mon action :

- La nécessité de maintenir une administration déconcentrée de l'Etat culture. C'est une condition indispensable à l'existence d'un ministère de plein exercice, garant d'une vision nationale des politiques culturelles ;

- Le respect de la valeur-ajoutée et de l'expertise des métiers au sein des DRAC et le maintien d'une proximité essentielle pour garantir l'efficacité de l'action de l'Etat ;

- Une réflexion pour que l'Etat joue mieux son rôle vis-à-vis des zones blanches, je pense aux territoires ruraux ou « périphériques », aux quartiers prioritaires.

L'objectif n'est pas de remettre en cause les missions des DRAC ou de l'Etat, au contraire ; mais il peut y avoir des sujets de discussions fertiles : la simplification de l'action des pouvoirs publics pour les acteurs culturels que vous êtes, la

meilleure articulation de nos dispositifs pour préserver quelques grands objectifs comme la liberté de création, j'y reviendrai, mais aussi une plus grande responsabilité en matière d'emploi des institutions culturelles que l'Etat accompagne. C'est crucial à l'heure où la question de l'intermittence est sur la table.

Le volontarisme, c'est aussi le principe qui guide mon action sur le dossier de l'intermittence et des annexes 8 et 10 de la convention d'assurance chômage. C'est évidemment un de mes principaux chantiers depuis ma nomination.

Le premier ministre a souhaité s'investir personnellement sur ce dossier et je l'en ai remercié. Il a ainsi décidé que la mesure la plus contestée (le renforcement du « différé ») serait neutralisée. C'est l'Etat qui la prend à sa charge et cela jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé sur la refondation du régime.

Le Premier ministre a également confié une mission de médiation à trois personnalités incontestables : Jean-Denis Combexelle, Conseiller d'Etat, ancien directeur général du travail, Hortense Archambault, ancienne co-directrice du festival d'Avignon et Jean-Patrick Gille, député.

Le Premier ministre a également fixé un cadre à cette mission que je vous rappelle :

- tout d'abord, l'objectif doit être d'en finir avec la menace récurrente qui pèse sur le régime des intermittents et déstabilise les professionnels. Il faut entendre le malaise qui s'exprime et sortir des crises à répétition : 1992, 2003 et maintenant 2014. En sortir par le haut, c'est refonder ce régime et assurer sa pérennité ;
- ensuite, le régime des intermittents doit rester fondé sur le principe de la solidarité interprofessionnelle.

Cette concertation va finaliser ses propositions début janvier. Elle a d'ores et déjà permis d'aborder, sans tabous, toutes les questions et toutes les propositions. Elle a, vous avez nombreux à me le dire, conduit un travail important d'écoute et de mise à plat et de chiffrage des différentes hypothèses d'évolution.

Quelle que soit les décisions prises, je crois qu'il nous faudra réfléchir à nos méthodes de travail pour que la dynamique de concertation que la mission a donné soit préservée.

Pour ma part, je suis extrêmement vigilante et j'ai rencontré les différents acteurs pour préparer la refondation que tout le monde souhaite. Je vous remercie des différentes propositions que vous avez faites ou des alertes que vous nous avez transmises par exemple sur le GUSO ou sur la question des droits rechargeables. Ces propositions et ces questions sont maintenant sur la table. La mission va nous éclairer mais nous aurons ensuite à définir au sein du Gouvernement, notre position et à discuter avec vous de ces orientations.

De ces contacts, de ces propositions, je retiens les principes suivants qui guideront les choix à faire :

- Premier principe : il existe une spécificité de l'emploi des artistes et des professionnels de la création que prend en compte le régime des intermittents

depuis l'origine de l'assurance chômage en France. Ce régime contribue ainsi à la richesse et la diversité du spectacle vivant, mais aussi de notre production audiovisuelle et évidemment de notre cinéma. L'intermittence n'est pas un statut. On parle d'hommes et de femmes, artistes et techniciens, qui contribuent à cette richesse. On parle de conditions d'emploi discontinues car liées à des projets artistiques.

- Deuxième principe : le régime doit correspondre à cette spécificité. Il ne peut être la seule norme de l'emploi dans le secteur du spectacle. Il nous faut avancer avec les partenaires sociaux qui ont déjà fait un travail important en la matière pour moderniser ce secteur et lutter contre l'utilisation abusive du régime qui conduit à maintenir dans la précarité des personnes qui pourraient accéder à un emploi permanent de qualité. Je serai très attentive aux propositions des partenaires sociaux sur cette question. L'Etat et les collectivités publiques ont également leur rôle à jouer au travers des critères d'octroi des financements.

- Troisième principe : il faut faire le bilan sans tabous des évolutions passées. Notre but commun doit être à la fois d'assurer la viabilité économique de ce régime tout en réduisant la précarisation des bénéficiaires, en promouvant, quant cela est possible, l'emploi permanent.

- Quatrième principe : il faut une approche globale du dossier et une gouvernance qui permette à tous les acteurs de partager les objectifs mais aussi les contraintes. Le CNPS qui a été créé après la crise de l'intermittence de 1992 devra trouver sa place dans cette réflexion. Je souhaite, en particulier, que la sous-commission de l'emploi qui sera prochainement nommée y contribue. Je compte sur ce point sur le dynamisme de Jean-Paul Guillot, que vous connaissez tous, et à qui j'ai demandé d'assurer la présidence de cette instance.

- Cinquième principe : nous n'aboutirons que si nous sommes collectivement en situation de responsabilité. Si je suis à l'écoute de la profession, je sais aussi que les solutions doivent s'inscrire dans les discussions relatives à l'assurance chômage en prenant en compte les contraintes liées à la situation financière de celle-ci. Nous n'aboutirons qu'en définissant des objectifs que nous pourrions partager avec les autres ministères en charge de l'évolution globale de l'assurance chômage.

Nous n'aboutirons qu'en définissant un programme de travail partagé, notamment pour donner une nouvelle dynamique à la négociation collective, en lien avec le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Mais, soyons clair, cette responsabilité porte également sur les conditions d'intervention du ministère de la culture. En 1992, le rapport de Jean-Pierre Vincent s'interrogeait déjà sur le sujet. Ces questions, qui se posent pour le spectacle vivant mais aussi pour l'audiovisuel et le cinéma, ont fait l'objet de nombreuses réflexions ou discussions : il nous faut maintenant passer aux travaux pratiques.

C'est donc bien, pour le résumer, de la responsabilité du ministère de la culture d'avancer avec vous et tous les acteurs du secteur sur la question de l'emploi culturel.

Voilà les principes que je souhaitais partager avec vous. Maintenant, concrètement, l'Etat aura, dans les prochaines semaines à prendre ses responsabilités sur la base des conclusions de la concertation. Nous aurons à en discuter avec chacune de vos organisations mais aussi collectivement. Je vous donne donc rendez-vous prochainement sur ce dossier.

Ce qu'a aussi révélé la concertation, c'est qu'à côté de la question centrale du régime d'assurance chômage des intermittents, nous devons travailler sur d'autres dossiers qui sont liés.

Il est tout d'abord nécessaire d'améliorer encore la protection sociale des intermittents. Beaucoup de choses ont déjà été faites. Je pense par exemple à l'accord qui leur donne déjà des droits en matière de complémentaire santé et de prévoyance et qu'il faut préserver. Je pense aussi à leur formation professionnelle. Mais des difficultés demeurent comme pour les maternités ou les retraites complémentaires. Il nous faudra répondre à ces questions.

Vous m'avez également saisi des dysfonctionnements du GUSO – le guichet unique du spectacle occasionnel. Au-delà des propositions qui pourront être faites par la mission de concertation, je vous informe que le comité directeur du GUSO sera réuni en janvier afin de préparer la réunion du comité de suivi le 18 février.

Vous m'avez également saisi de l'impact pour la caisse des congés du spectacle des mesures de rationalisation de la collecte des cotisations sociales contenues dans l'article 14 du projet de loi de financement de la sécurité sociale.

Sur ce point, vous pouvez être pleinement rassurés : j'ai obtenu du Premier ministre que la caisse, désormais modernisée et gérée par le groupe de protection sociale du secteur Audiens dans le cadre d'une convention d'objectif et de progrès avec la DGT, soit exemptée de l'application de cette mesure. La lettre qui sera prochainement adressée à la Caisse indiquera que deux options sont sur la table : 1° analyser si la mesure peut être mise en œuvre de manière adaptée dans les congés spectacles, sans risque de complexité pour les employeurs ni de surcoût financier pour l'organisme, ou 2° voir s'il est préférable, compte tenu de ses spécificités, de prévoir une exception pérenne pour l'ensemble du secteur. C'est dans cet esprit que nous allons travailler avec vous.

S'agissant plus particulièrement du secteur de l'audiovisuel et du cinéma :

- concernant le partage du risque et la structuration de la filière dans le secteur du cinéma :

A l'issue de la concertation conduite dans le prolongement du rapport Bonnell, nous avons pris des mesures pour limiter les soutiens publics aux cachets les plus élevés. Il s'agit d'assurer une plus grande maîtrise des coûts, un meilleur partage du risque entre tous ceux qui font le succès d'un film.

Cette mesure médiatisée s'inscrit dans un ensemble de dispositions : celles en faveur de la transparence de coûts de production et des remontées de recettes, qui sont incluses dans le projet de loi sur la liberté de création, mais également en faveur d'une meilleure structuration de la profession de producteur avec

l'exigence d'un capital minimum pour bénéficier des aides. L'objectif est de mieux structurer la filière et de favoriser ainsi de meilleures conditions d'emploi.

Ces mesures s'inscrivent dans le cadre nouveau de la convention collective de la production cinéma, signée en octobre 2013.

Je souhaite que cette convention, y compris son mécanisme dérogatoire, puisse fonctionner normalement et je compte sur l'esprit de responsabilité de chacun. Je salue à cet égard l'engagement de tous - CNC, DGT, partenaires sociaux - pour aboutir.

Nous avons également obtenu une amélioration du crédit d'impôt, dont le taux passe à 30% pour l'ensemble des films de moins de 7M€, c'est-à-dire pour les films dont l'économie est la plus fragile. Je vous confirme par ailleurs que la Commission européenne vient de valider cette hausse pour les films de moins de 4M€, et que ce dispositif renforcé pourra donc s'appliquer dès cette année 2014. Il est essentiel que l'effort consenti par l'Etat continue de s'inscrire dans une démarche de responsabilité de l'ensemble des partenaires sociaux.

Le Gouvernement s'était engagé à ouvrir devant la représentation nationale un large débat sur la place de la création dans notre démocratie. Le projet de loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, sera l'occasion pour le gouvernement d'affirmer son attachement aux principes fondateurs qui placent la culture au cœur du pacte républicain dans notre pays.

- Les services du ministère ont travaillé avec vous sur un ensemble de dispositions importantes pour le spectacle vivant, les arts plastiques et le cinéma qui répondent à cet engagement.
- Comme vous le savez, quand j'ai pris mes fonctions, l'inscription de ce projet de loi au calendrier parlementaire n'était pas du tout acquise. Là encore, je me suis battue sur son principe et son calendrier.
- Aujourd'hui je peux vous confirmer que nous avons un créneau législatif qui nous permettra d'aborder ces questions dans leur globalité avec des dispositions qui revêtent effectivement un caractère législatif dans une loi intitulée liberté de création, architecture et patrimoine.

J'ai souhaité que cette loi s'intitule Liberté de création : je l'ai dit, dans le contexte que nous connaissons, alors que des atteintes inadmissibles sont faites à ce principe fondamental, il est essentiel que la représentation nationale débattenne précisément de ces enjeux pour l'avenir de notre modèle culturel comme de notre démocratie. Notre pays s'est toujours enorgueilli d'être une terre de création et de liberté artistique, nous devons nous montrer dignes de l'engagement de tous ceux qui se sont battus au nom de cette liberté.

Les travaux préalables à l'écriture de la loi ont embrassé de nombreuses dimensions de la création, qu'elles soient artistiques, juridiques, sociales, économiques, territoriales.

- Ils ont porté sur le soutien à la création artistique, les pratiques, la formation des professionnels de la création et la protection sociale des artistes auteurs.
- Certaines dispositions étaient de portée législative incontestable qu'il s'agisse de la définition des artistes dans le droit du travail, de l'articulation entre régime

des auteurs et RSA ou des règles de transparence au sein de la filière musicale. Elles ont été reprises dans le projet de loi. D'autres sont en débat dans le cadre de la loi NOTR comme le transfert aux communautés d'agglomération des équipements culturels d'intérêts communautaires.

- D'autres dispositions sont encore en cours de discussions et pourront faire l'objet d'amendements au cours du débat au parlement. Nous devons continuer à y travailler.

Ce projet de loi prend en compte vos remarques :

- Nous n'avons pas repris certaines dispositions dont vous nous avez convaincus qu'elles n'étaient pas pertinentes, comme l'extension du GUSO.

- Certaines dispositions ont été retirées lors des examens préalables par le SGG parce qu'elles étaient d'ordre réglementaire et non législatif. Elles feront l'objet de dispositions propres, je pense au décret sur les labels.

- Nous avons maintenu les dispositions interdisant le portage salarial dans le secteur du spectacle, conformément à vos attentes.

- Nous allons poursuivre, avec vous, le travail sur deux dispositions abordées dans le cadre des concertations mais non encore abouties et relatives l'une à la pratique amateur, l'autre à la protection sociale des artistes auteurs.

Sur ce dernier point, je sais que ces questions, même si elles ne concernent pas directement les professions du spectacle en tant que telles, vous préoccupent :

Concernant le régime de sécurité sociale des artistes et des auteurs :

- le statut particulier des artistes et des auteurs au sein du régime général de la sécurité sociale consacre la place particulière que la Nation a souhaité donner aux créateurs

- le maintien de ce régime passe par sa modernisation : il nous faut aujourd'hui reprendre, en lien avec le ministère des affaires sociales, la concertation qui s'est interrompue en février 2014

- aucune décision ne sera prise et aucune réforme ne sera engagée sans une large consultation préalable des organisations professionnelles concernées

J'en profite pour dire un mot de la formation professionnelle des artistes et des auteurs :

- ce dispositif est un succès avec plus de 2 000 artistes auteurs qui ont bénéficié d'une formation financée

- mais je souhaite que, suite à l'annulation par le Conseil d'Etat du décret d'organisation, on puisse aboutir à un mode de gouvernance apaisé et pérennisé au sein du conseil de gestion.

Pour en revenir aux dispositions du projet de loi, je ne m'étendrai pas sur l'ensemble des mesures ; je sais que vous avez eu l'occasion de discuter de ces points dans le cadre du bureau du CNPS hier. En revanche, sachez que je prête une attention particulière aux retours des professionnels sur les dispositions « musique » qui s'articulent autour de trois objectifs : protection des droits des artistes, transparence et médiation. Le texte est désormais soumis à la concertation. Mais il s'agit bien d'une réelle concertation et les acteurs sont invités jusqu'à mi janvier à transmettre leur contributions avant la finalisation du projet.

Je peux vous confirmer le calendrier :

- les concertations interministérielles viennent d'être engagées, celles consacrées au volet création débuteront en début d'année prochaine
- présentation en conseil des ministres courant mars
- examen par le parlement dans la foulée

Vous le voyez, mes engagements sont clairs et fermes et ma méthode est simple : elle repose sur la concertation et le volontarisme. Alors si vous le voulez bien, mettons-nous ensemble au travail !

Je vous remercie de votre attention ; c'est à mon tour d'écouter vos remarques et vos questions auxquelles je tâcherai de répondre le plus précisément possible.